

# Ne soyez pas victime de la traite des personnes.

**Un job au Canada :  
500 \$ par semaine !**

**Du boulot  
au Canada !**

**« Je peux vous obtenir un emploi au Canada. »**

**Un travail assuré  
au Canada !**

**Aucun diplôme  
requis !**

# Le rêve

La personne qui offre de vous aider à venir au Canada peut vous parler de toutes les possibilités qui existent pour vous ici et de tout l'argent que vous pourrez gagner. Ce qu'elle vous dira sera très intéressant.

LA TRAITE DES PERSONNES EST ILLÉGALE. LES TRAFIQUANTS ENTRAÎNENT DES PERSONNES D'UN PAYS À UN AUTRE ET LES EXPLOITENT EN LES FAISANT TRAVAILLER DANS DES CONDITIONS DÉSAGRÉABLES ET PARFOIS DANGEREUSES PENDANT DE LONGUES HEURES POUR TRÈS PEU OU PAS D'ARGENT. LA TRAITE DES PERSONNES CONSTITUE LA TRAITE DES ESCLAVES DU 21<sup>e</sup> SIÈCLE.

Faites attention, il existe des gens honnêtes, mais il en existe aussi d'autres qui s'adonnent à la traite des personnes.

*Malheureusement*, bon nombre de personnes ont découvert, trop tard, que les promesses faites par les trafiquants n'étaient que des mensonges. Nous avons rencontré des personnes de tous les pays du monde entier. Voici ce qui leur est arrivé lorsque les trafiquants les ont amenées au Canada :

- Elles étaient sous surveillance en tout temps et ne pouvaient sortir seules.
- Elles ont été forcées à avoir des relations sexuelles non protégées ou dangereuses avec des étrangers.
- Elles ont été menacées, battues, violées ou punies.
- Elles n'étaient pas payées pour le travail accompli.
- Elles n'avaient pas le droit de parler à d'autres personnes ou de se faire des amis canadiens.
- On leur a dit qu'elles devraient travailler jusqu'à ce qu'elles aient payé leur dette, mais leur dette ne faisait qu'augmenter, plutôt que de diminuer.
- Elles ne pouvaient pas obtenir de soins médicaux ou d'aide si elles en avaient besoin.
- Elles ne pouvaient pas s'enfuir parce qu'elles avaient été forcées à enfreindre la loi et étaient trop effrayées.
- Leurs familles, restées dans leur pays d'origine, ont été menacées avec violence ou blessées.

Il est très difficile d'échapper à l'emprise des trafiquants. Ces derniers savent comment rendre les gens vulnérables et les effrayer. Ils savent comment vous faire prisonniers d'une situation. Ils font partie d'un réseau organisé. Soyez très prudents. Les trafiquants tirent profit de votre travail et ne voudront pas vous laisser partir.

*Nous ne sommes pas des animaux — même les animaux sont heureux. »*

*- Citation provenant d'une victime de trafiquants qui a été amenée au Canada*

## Un message du Gouvernement du Canada

Nous sommes heureux que vous soyez intéressés à venir vivre au Canada. Nous sommes fiers de notre pays et de tout ce qu'il a à offrir à ses citoyens, à ses nouveaux arrivants et à ses visiteurs.

Il existe un processus à suivre pour les personnes qui veulent entrer au Canada à titre d'immigrants, de travailleurs temporaires, d'étudiants ou de visiteurs. Nous avons également un processus spécial pour protéger les réfugiés qui sont en danger et qui doivent fuir leur pays d'origine. Nous vous suggérons de respecter nos règles si vous voulez venir au Canada.

Vous devez savoir que le Canada s'est joint à de nombreux autres pays pour tenter de mettre fin à la traite des personnes. Les trafiquants recrutent des gens en leur promettant de bons emplois dans des pays comme le Canada, mais ils les forcent ensuite à travailler dans des conditions dangereuses et dégradantes. Les trafiquants mentent aux gens à propos des emplois qu'ils occuperont, les forcent à travailler pour très peu ou pas d'argent, les empêchent de travailler et les vendent parfois à une autre personne.

Nous avons des lois sévères qui prévoient des amendes et des peines d'emprisonnement pour les trafiquants. Nous ne voulons pas que cette forme moderne du commerce d'esclaves se pratique au Canada.

Le bureau d'immigration canadienne de votre pays d'origine peut vous expliquer de quelle façon vous pouvez venir au Canada légalement. L'ambassade du Canada ou le consulat canadien le plus près de chez vous peuvent vous indiquer où se trouve le bureau local d'immigration canadienne.

## Il vous faut un permis pour travailler au Canada

Les étrangers qui viennent au Canada et qui prévoient y travailler doivent obtenir un permis de travail. Vous ou votre employeur devez présenter une demande de permis de travail auprès du bureau d'immigration canadienne de votre pays d'origine avant de quitter votre pays. Vous devez absolument avoir un permis de travail en main lorsque vous entrez au Canada si vous prévoyez y travailler. Vous ne pouvez pas venir au Canada en tant que visiteur et commencer ensuite à travailler.

## Lois visant à mettre fin à la traite des personnes

Le Canada et d'autres pays veulent empêcher les trafiquants d'entraîner des hommes, des femmes et des enfants d'un pays à un autre à des fins illégales. Plutôt que de vendre des drogues, ces criminels vendent des personnes. Les trafiquants disent à ces personnes qu'ils leur trouveront de bons emplois dans des pays où ils pourront vivre mieux et gagner plus d'argent que dans leur pays d'origine. Ce n'est évidemment pas ce qui se produit.

Ces criminels forcent les personnes à occuper des emplois désagréables et dangereux pendant de longues heures sans même leur payer leur dû. Ils font du mal aux personnes qui leur désobéissent ou qui tentent d'échapper à leur emprise. Ils peuvent faire du mal aux membres de votre famille restés dans votre pays d'origine pour vous empêcher de quitter votre emploi. Ils peuvent vous forcer à consommer de la drogue ou à enfreindre la loi. Ils vous rendront trop effrayés pour vous évader. Vous êtes leur prisonnier.

La vente des personnes et l'exercice d'un tel contrôle sur celles-ci sont illégales au Canada et dans bien d'autres pays du monde.

Au Canada, une personne reconnue coupable d'avoir fait la traite des personnes est passible d'une amende de 1 000 000 \$ et d'une peine d'emprisonnement à vie.

## Lois canadiennes

### Au Canada, il est illégal :

#### *agressions*

- de frapper (avec les pieds ou les poings), de pincer ou de gifler une personne, y compris votre femme ou votre mari;
- de menacer de causer du mal à une personne, ses enfants, les membres de sa famille ou ses amis;
- de garder une personne dans un endroit et de ne pas la laisser sortir librement ou entrer en contact avec d'autres personnes;
- d'avoir des relations sexuelles avec une personne, y compris votre femme ou votre mari, si elle n'est pas consentante.

#### *crimes sexuels ou liés à la drogue*

- d'aborder des gens dans un endroit public pour leur demander s'ils veulent avoir des relations sexuelles avec vous en échange d'argent;
- de se trouver dans un endroit où les gens paient pour avoir des relations sexuelles;
- de vivre du commerce de la prostitution;
- de forcer une personne à avoir des relations sexuelles si elle n'est pas consentante;
- d'acheter les services sexuels d'une personne âgée de moins de 18 ans;
- de posséder des drogues illicites comme la marijuana, le hachich, la cocaïne et l'héroïne, ou encore de donner, de vendre ou de livrer des drogues illicites à une personne.

### *Au Canada, il existe des lois visant à protéger les travailleurs.*

#### *Il est donc illégal :*

- de faire travailler une personne sans la rémunérer;
- de faire travailler une personne pendant de longues périodes sans lui accorder de temps de repos;
- de faire travailler une personne dans un endroit dangereux, où il n'est pas sécuritaire de travailler.

Le Canada est résolu à mettre fin à la traite des personnes. Vous pouvez y contribuer. Ne venez pas au Canada de façon clandestine ou encore n'acceptez pas d'effectuer un travail illégal au Canada. Si vous venez au Canada et que vous vous retrouvez dans un emploi illégal ou dans un emploi où l'employeur exerce un contrôle sur vous et vous traite comme un esclave, communiquez avec la police. Dites-leur ce qui se passe. Il est possible que ce soit votre seule chance de vous en sortir. Mais soyez prudent. Les employeurs malhonnêtes et les criminels qui font la traite des personnes sont dangereux et tenteront de vous empêcher de parler à la police.

## Les enfants aussi sont à risque

Les trafiquants essaient parfois d'acheter des enfants auprès de leurs parents ou de convaincre les parents d'envoyer leurs enfants dans un autre pays afin qu'ils puissent gagner plus d'argent pour la famille. Les adolescents qui ont quitté le noyau familial sont très vulnérables aux trafiquants.

La plupart du temps, les enfants et les adolescents sont recrutés en vue du commerce de la drogue ou du sexe.

## Questions et réponses

**Q :** Je ne suis pas certain de pouvoir faire confiance à la personne qui m'offre un emploi au Canada. Que devrais-je faire?

**R :**

1) Soyez prudent. Au Canada, nous avons une expression qui dit : «Si quelque chose semble trop beau pour être vrai, ça l'est probablement.» Ne vous laissez pas prendre par les promesses d'argent. Vous pourriez vous retrouver à payer pour la plus grande erreur de votre vie.

2) Ne dites rien à propos de votre famille, ni sur l'endroit où elle habite. Les criminels pourraient utiliser cette information pour vous faire faire des choses que vous ne voulez pas faire. Si vous venez au Canada et que vous tentez d'échapper à ces criminels, ils pourraient faire du mal à vos enfants, à vos parents ou à d'autres membres de votre famille restés dans votre pays d'origine pour tenter de vous contrôler.

3) Tentez d'en apprendre le plus possible sur la personne qui vous offre l'emploi, sur l'emploi en tant que tel et sur l'adresse du lieu de travail. Méfiez-vous si la personne vous répond que ces renseignements sont secrets.

*« Ne croyez pas les mensonges, ils ne vous offriront ni la liberté, ni de l'argent, ni le bonheur... Restez chez vous, et vous aurez au moins votre famille et conserverez votre intégrité. »*

*- Citation provenant d'une victime de trafiquants*

4) Avant de partir, transmettez à votre famille ou à vos amis tous les renseignements que vous possédez sur les personnes qui vous aident à entrer au Canada, sur l'emploi et sur l'endroit où vous devez travailler.

**Q :** On m'a offert un poste d'«artiste de spectacle». En quoi consiste ce travail?

**R :** Vous devez demander à la personne qui vous offre l'emploi en quoi consiste exactement ce travail, ce que l'on attendra de vous. Essayez de signer un contrat avec la personne. Le contrat devrait indiquer ce que vous ferez comme travail, à quel endroit vous l'exercerez et combien vous serez rémunéré pour ce travail. Le terme «artiste de spectacle» pourrait simplement vouloir dire que vous travaillerez dans le commerce du sexe. Certains emplois dans le commerce du sexe sont légaux, par exemple, danser nu sans qu'il y ait d'attouchements. Cependant, de nombreux emplois dans le commerce du sexe sont illégaux, par exemple, se trouver dans une maison où les gens paient pour avoir des relations sexuelles.

**Q :** Combien de temps devrais-je travailler pour l'employeur qui m'a amené au Canada?

**R :** Aucun employeur n'a le droit de vous forcer à travailler pour lui. Mais les employeurs malhonnêtes pourraient vous placer sous surveillance constante afin de s'assurer que vous ne vous échappiez pas. Ils peuvent menacer de vous renvoyer dans

## Questions et réponses

votre pays d'origine ou de faire du mal à votre famille si vous quittez votre emploi.

**Q :** On m'a dit que l'emploi que j'occuperai me permettra de gagner beaucoup plus d'argent que je ne pourrais gagner ici en six mois. Est-ce possible?

**R :** Probablement pas. Les employeurs malhonnêtes vont mentir à propos du salaire que vous gagnerez et trouver des moyens pour vous faire rembourser presque la totalité de l'argent que vous aurez gagné. Ils vous diront que vous devez les payer pour votre nourriture, votre logement, ou simplement pour vous avoir amené au Canada. En outre, les produits et services sont chers au Canada. Le salaire promis peut représenter beaucoup d'argent pour vous, mais vous réaliserez rapidement qu'il n'est pas suffisant pour vous loger et vous nourrir.

**Q :** Une fois que je serai au Canada, pourrai-je voyager partout au Canada et aller aux États-Unis?

**R :** Si vous êtes entré au Canada légalement et que vous avez un passeport et un permis de travail, vous êtes libre de voyager partout au Canada. Vous devrez présenter une demande auprès du gouvernement des États-Unis pour obtenir la permission d'y

*« Tous les jours sont pareils, je n'ai aucune liberté, et je n'ai pas le choix. Le seul choix que je puisse faire est de vendre mon corps, ou sinon je mourrai. »*

*- Citation provenant d'une victime de trafiquants*

entrer. Les États-Unis décideront, conformément à ses règles, si vous pouvez ou non entrer aux pays.

Un trafiquant qui fait la traite des personnes pourrait tenter de vous empêcher de voyager en s'emparant de votre passeport et de votre permis de travail. C'est un des moyens utilisés par les trafiquants pour vous garder prisonnier dans un endroit où vous ne voulez pas être, vous faire effectuer un travail que vous ne voulez pas effectuer. Assurez-vous de toujours garder votre passeport et votre permis de travail sur vous. Ne les confiez jamais à personne.

**Q :** Existe-t-il une organisation quelconque dans mon pays qui peut m'aider à obtenir de plus amples renseignements?

**R :** Dans certains pays, les organismes des droits de la personne travaillent à protéger les personnes et à les empêcher de devenir victimes de trafiquants. De plus, des organisations des Nations Unies, telles que l'Organisation internationale du travail, pourraient avoir un projet dans votre pays.

*Cette brochure est publiée par le Gouvernement du Canada*

# Comment obtenir de l'aide au Canada

Voici des renseignements qui vous seront utiles si vous vous retrouvez sous l'emprise de trafiquants au Canada.

## Services d'urgence 9-1-1

Peu importe la ville où vous vous trouvez au Canada, composez le 9-1-1 sur n'importe quel téléphone et vous entrez automatiquement en communication avec les services de police, d'incendie ou d'ambulance. Le système indique automatiquement à la personne qui répond à quel endroit vous êtes. Vous n'avez pas à dire quoi que ce soit. Vous pouvez dire à la personne quelle langue vous parlez. Il est possible qu'il y ait une personne qui puisse s'adresser à vous dans votre langue. Si vous pouvez parler anglais ou français, tentez d'expliquer pourquoi vous avez téléphoné. La personne qui vous répond enverra immédiatement les services de police, d'incendie ou d'ambulance à l'endroit où vous vous trouvez.

## Refuges d'urgence

La plupart des grands centres et des villes ont des endroits sécuritaires où vous pouvez aller immédiatement si vous n'avez pas d'endroit où vivre ou si vous êtes en danger et que vous avez besoin d'un endroit où rester. Vous pouvez trouver le numéro de téléphone dans l'annuaire téléphonique ou l'obtenir auprès de la bibliothèque ou du service de police.

## Soins médicaux et hospitaliers

Si vous êtes malade, vous pouvez vous rendre chez un médecin ou à l'hôpital. Dans certaines villes, il existe des cliniques de santé où vous pouvez obtenir des soins médicaux sans avoir à répondre à des questions concernant votre identité ou votre occupation.

## Aide communautaire

Bon nombre de groupes au Canada visent à aider les personnes dans le besoin. Il existe des services d'aide aux victimes d'agression sexuelle, des refuges pour les femmes violentées, des organisations pour les nouveaux arrivants au Canada, des cliniques d'aide juridique pour les personnes qui ne peuvent se payer un avocat, des services spécialisés pour les victimes d'actes criminels ou des groupes religieux qui offrent une panoplie de services de soutien. Il se peut que des personnes originaires de votre pays qui habitent maintenant au Canada s'appuyent et s'entraident. Pour savoir comment communiquer avec ces groupes, rendez-vous à un centre communautaire ou dans une bibliothèque publique, ou encore consultez l'annuaire téléphonique ou des gens de votre entourage.

## Conditions de travail inéquitables

Les lois canadiennes exigent que les employeurs paient à leur employés un salaire minimum fixe et qu'ils leur offrent certaines autres prestations d'emploi. Un bureau du ministère du Travail peut vous fournir de l'information et de l'aide si vous n'êtes pas rémunéré équitablement, si vous n'obtenez jamais de temps de repos ou si vous travaillez dans des conditions dangereuses.